

ENSEIGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Le bilan d'une année de mise en place de projets et activités au service des élèves, des étudiants, mais aussi des enseignants et du personnel pédagogique.

SUPÉRIEUR

Introduction

Le Pôle académique de Bruxelles, inauguré officiellement le 13 mars 2015, a été mis en place par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et l'organisation académique des études.

Il constitue un lieu de coopération et de concertation pour les établissements d'enseignement supérieur situés dans la Région de Bruxelles-Capitale. A ce titre, les différentes institutions s'engagent à travailler conjointement. Elles tentent ainsi de répondre aux besoins et aux attentes de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir des services de qualité aux étudiants en matière d'orientation, d'information, d'aide à la réussite et d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Pôle académique de Bruxelles est composé des établissements d'enseignement supérieur francophones (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et institutions de promotion sociale), situés à Bruxelles.

L'année 2022 a été marquée par de nombreux changements au sein du personnel du Pôle académique de Bruxelles. En effet, entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022, quatre départs ont eu lieu au sein de l'ASBL (la Chargée de mission pour l'aide à la réussite et l'accès aux études, la Chargée de mission pour la transition secondaire-supérieur, une Conseillère en études supérieures et la personne en charge de l'aide administrative). Toutefois, dans le but de ne pas déformer l'équipe mise en place, deux engagements ont été effectués dès le premier semestre 2022. Ces remaniements ont été l'occasion pour le Pôle académique de Bruxelles de repenser sa structure ainsi que de mener une réflexion quant à ses priorités et ses objectifs.

Malgré toutes ces modifications, de nombreuses initiatives, destinées prioritairement aux étudiants, mais visant également d'autres acteurs (enseignants, etc.), ont été mises en œuvre durant l'année 2022.

Ces projets sont détaillés dans le présent rapport d'activités. Sans prétendre à l'exhaustivité, il vise à donner un aperçu des projets mis en œuvre en 2022 par le Pôle académique de Bruxelles ainsi que ses actions futures.

Une version numérique synthétique de ce document est disponible sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles (<http://www.poleacabruxelles.be/>).

Bonne lecture à toutes et tous !

1. Cadre institutionnel

Ce premier chapitre expose le cadre institutionnel du Pôle académique de Bruxelles.

Il se structure en quatre parties, afin de présenter les établissements membres, les instances, la gestion et le bilan financier du Pôle académique de Bruxelles.

1.1 Établissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Le Pôle académique de Bruxelles représente les établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2022, il se compose de 45 institutions, réparties de la manière suivante entre les différents types d'enseignement supérieur.

- 1) Trois universités ;
- 2) Huit hautes écoles ;
- 3) Huit écoles supérieures des arts ;
- 4) Vingt-six établissements de promotion sociale.

La composition complète est reprise à l'annexe 11.1.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

A l'instar de toute ASBL¹, le Pôle académique de Bruxelles est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale et de six membres invités représentant notamment le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente.

La composition de l'Assemblée générale est reprise à l'annexe 11.2.

En 2022, l'Assemblée générale s'est réunie les 18 mars, 14 octobre et 9 décembre.

Afin de limiter la durée des réunions et de ne pas dédoubler les débats relatifs à des dossiers communs, ces séances se sont tenues conjointement avec celles du Conseil d'administration.

¹ Association sans but lucratif.

1.2.2. Conseil d'administration

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres. Les sièges dédiés aux établissements d'enseignement supérieur sont distribués en tenant compte de la proportion de leurs diplômés respectifs.

- 1) Huit représentants des universités ;
- 2) Huit représentants des hautes écoles ;
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts ;
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale ;
- 5) Six représentants des étudiants ;
- 6) Six représentants du personnel.

Des invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles. Il s'agit notamment d'autres représentants des institutions, ainsi que du Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée à l'annexe 11.3.

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités dont le siège est situé en région Bruxelloise, ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école. Ce dernier est désigné par le Conseil d'administration pour une période de deux ans, sur proposition des autorités des hautes écoles. Le siège de ces établissements doit être situé en Région de Bruxelles-Capitale.

En date du 31 décembre 2022, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Annemie Schaus, Annick Vandeuren² et Pierre Jadoul.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale. En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par et parmi les administrateurs représentant l'Université libre de Bruxelles (ULB) au Conseil d'administration.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles.

Durant l'année 2022, quatre séances du Conseil d'administration se sont tenues : le 18 mars, le 1^{er} juillet, le 14 octobre et le 9 décembre.

² A partir de septembre 2022, Annick Vandeuren a remplacé Pierre Smets en qualité de co-Présidente du Pôle académique de Bruxelles.

1.2.3. Bureau

Conformément à l'article 27 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles, la désignation de ces membres a lieu tous les deux ans, en début d'année académique.

Suite à la réunion du Bureau du 3 mars 2016, les Présidents des Comités d'accompagnement (CoDaC pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite et CAIOR pour l'axe lié à l'information et l'orientation) assistent aux séances du Bureau en qualité d'invités permanents.

Sa composition est reprise à l'annexe 11.4.

Les membres du Bureau préparent les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale.

Durant l'année 2022, six réunions ont eu lieu les 23 et 24 février, 20 avril, 9 juin, 22 septembre et 17 novembre.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, assisté par son Bureau.

Sur la base de la dotation annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi que du financement extraordinaire relatif à l'aide à la transition entre les enseignements secondaire et supérieur, des membres du personnel ont été engagés en vue d'initier des projets au sein de l'ASBL.

L'équipe est composée de deux chargés de mission, d'un chargé de communication et de l'information sur les études, d'une personne assurant le secrétariat des instances et d'un appui administratif.

Par ailleurs, grâce à un financement extérieur (point 3.5), trois conseillères en études supérieures (CES) ont également été engagées par le Pôle académique de Bruxelles afin d'œuvrer au sein de la Cité des métiers (CDM) de Bruxelles. Elles contribuent ainsi à l'information et à la sensibilisation aux études supérieures.

1.3.1 Etat de la situation du personnel

L'année 2022 a été marquée par d'importants changements au sein de l'équipe.

Jusqu'à la fin du mois de février 2022, Samara Hussain (0,5 ETP³) était assistante administrative du Pôle académique de Bruxelles. Suite à son départ, Monique Sousa Matias, travaillant à mi-temps au sein du Pôle académique de Bruxelles, a repris une partie des missions

³ Equivalent temps plein.

de Samara Hussain. Depuis le 1^{er} juillet 2022, Monique Sousa Matias est en charge du secrétariat et du greffe du Pôle académique de Bruxelles à temps plein (1 ETP).

Outre l'aspect administratif, trois attachés sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle académique de Bruxelles, tels que définis dans son Plan stratégique.

- 1) Adriano Leite (1 ETP)⁴, chargé de communication et de l'information sur les études ;
- 2) Isabelle Alen (0,5 ETP), chargée de mission en orientation ;
- 3) Lara Burton (1 ETP), chargée de mission pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite⁵.

Corinne Duckstein, Présidente du CAIOR, coordonne la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers (CDM) de Bruxelles et veille à son intégration dans les missions d'information et d'orientation définies par le Pôle académique de Bruxelles (0,2 ETP).

Pour ce faire, trois conseillères en études supérieures (3 ETP), Céline Bonnet, Amandine Philips et Elise Peltier, sont détachées du Pôle académique de Bruxelles à la CDM de Bruxelles.

Konstantine Zhvania (0,2 ETP), employé au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social, sous la supervision de Kamel Daoud, Trésorier du Pôle académique de Bruxelles.

Par ailleurs, une chargée de mission pour le projet ReStart, Joanne Content (0,5 ETP)⁶, a assuré sa mission jusqu'en septembre 2022.

Sa composition est reprise à l'annexe 11.8.

1.4 Bilan financier

Les comptes du Pôle académique de Bruxelles pour l'exercice 2022 ont été approuvés le 31 mars 2023 par l'Assemblée générale du Pôle (annexe 11.9).

Les comptes 2022 reprennent, d'une part, les activités financées par la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, celles prises en charge par des subventions extérieures.

Par ailleurs, le Pôle académique de Bruxelles a bénéficié de plusieurs subsides, à savoir d'Actiris pour les projets Plateforme d'information et d'orientation sur les études supérieures, du SPF Santé publique pour les mesures temporaires concernant la santé mentale des étudiants et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour la lutte contre la précarité étudiante ainsi que pour la création d'un outil d'orientation formative et non contraignante.

⁴ En 2022, Adriano Leite a réduit sa charge de travail (0,75 ETP) pour convenance personnelle.

⁵ Le contrat de Lara Burton a commencé le 3 octobre 2022. Elle remplace Caroline Scheepers.

⁶ Joanne Content a été engagée pour une période d'un an (contrat à durée déterminée). Ce dernier a pris fin en septembre 2022.

Les recettes correspondent au subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), à savoir 441.400 euros. Les dépenses sont de 273.429 euros.

Les comptes se clôturent par un boni de 121.583 euros.

2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur

Le Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret du 7 novembre 2013, de conseiller, de former et d'encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année, ainsi que de mettre en place des dispositifs pour soutenir l'accès aux études supérieures et l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre de Didactique initie des recherches scientifiques, des formations et des services à la collectivité.

En 2022, Monique Sousa Matias et Adriano Leite ont assuré le suivi des projets en cours, suite aux départs respectifs, en septembre et octobre 2021, de Stéphanie Delneste (0,5 ETP), chargée de mission pédagogique pour la transition secondaire – supérieur, et de Caroline Scheepers (1 ETP), chargée de mission pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de Didactique). A partir d'octobre 2022, Lara Burton a été engagée pour mettre en œuvre les missions de l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite.

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles le 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement.

Sa composition est détaillée à l'annexe 11.6.

La présidence du Comité a été assurée en 2022 par Nadine Postiaux, Vice-Rectrice à l'enseignement et à la qualité de l'ULB.

Ce Comité échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure le suivi des projets de ses chargés de mission. Le CoDaC émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite, ainsi que sur la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2022, deux réunions se sont tenues les 21 septembre et 21 novembre.

Par ailleurs, une réunion conjointe du CAIOR et du CoDaC s'est tenue le 16 novembre 2022.

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2022, divers projets ont été menés dans le domaine de l'accès aux études supérieures et de l'aide à la réussite.

2.2.1 La recherche HELangue écrit : une recherche appliquée interinstitutionnelle sur les pratiques langagières écrites des étudiants des hautes écoles

Pour rappel, le projet de recherche mobilisant et fédérant les hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles a obtenu en juin 2020 un financement à hauteur de 212.500 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Six hautes écoles ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée par le Pôle académique de Bruxelles, à savoir : la Haute école Bruxelles-Brabant, la Haute école Lucia de Brouckère, la Haute école Francisco Ferrer, la Haute école Galilée, la Haute école Léonard de Vinci et l'EPHEC. En outre, Karine Dejean (Professeure en Sciences de l'Éducation – Université Saint-Louis – Bruxelles), Philippe Hambye (Professeur en Linguistique – UCLouvain⁷) et Marie-Christine Pollet (Professeure en Linguistique et en Didactique – Université libre de Bruxelles) ont accepté d'être partenaires scientifiques de ce projet.

Le projet de recherche HELangue a été conçu pour créer un outil visant à recenser, à analyser et à étayer les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles, toutes catégories confondues : économique, pédagogique, paramédical, technique, social, agronomie, arts appliqués.

Cette recherche appliquée vise la création de modules de formation visant à soutenir les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022 avec l'objectif d'établir une méthode de travail permettant la réalisation des modules de formation. Concrètement, ces ressources sont mises à disposition des étudiants et des enseignants bruxellois, plus particulièrement aux 32.000 étudiants des hautes écoles, sur le site Web du Pôle académique de Bruxelles.

Depuis 2022, trois des cinq modules de formation sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.poleacabruxelles.be/centre-de-didactique/projet-helangue/modules-de-formation-helangue/>.

2.2.2 Les ateliers méthodologiques : des formations pour les étudiants en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles

Depuis l'automne 2019, une collaboration récurrente s'est mise en place entre le Centre de Didactique du Pôle académique de Bruxelles et le CPAS⁸ de la Ville de Bruxelles. Collaborer avec le CPAS permet de viser une population par définition précarisée, fragilisée, qu'il s'agisse d'élèves ou d'étudiants, issus de toutes les formes d'enseignement supérieur, fréquentant des établissements de tous les réseaux.

En 2022, ce partenariat s'est concrétisé par l'organisation d'une édition des ateliers méthodologiques, les 28 et 29 novembre et les 5 et 6 décembre, au sein des locaux du CPAS de la Ville de Bruxelles.

L'objectif de cette édition était de préparer les étudiants du Pôle académique de Bruxelles au blocus et à la session d'examens, grâce à des ateliers pris en charge par des formateurs issus des établissements membres du Pôle académique de Bruxelles. Si 95 étudiants se sont inscrits

⁷ Université catholique de Louvain.

⁸ Centre public d'action sociale.

à un ou plusieurs ateliers (164 inscriptions), seuls 26 étudiants étaient effectivement présents à une partie ou l'ensemble de leur programme (33 présences) (cf. tableau ci-dessous).

Les étudiants ayant répondu à l'enquête de satisfaction sont très positifs quant à leur expérience (84,4% de taux de satisfaction).

Thèmes proposés	Dates	Etudiants inscrits	Etudiants présents
Avoir une bonne méthode de travail ou comment être efficace dans ses études	Lundi 28/11 Mardi 29/11	50 29	12 9
« Examens de janvier, je me prépare » : S'organiser, développer des stratégies et gérer son stress	Lundi 05/12	43	5
« Comment je vais m'organiser et retenir tout cela ? » : Planifier, gérer son temps, mémoriser	Mardi 06/12	42	7

2.2.3 La formation ReStart

La formation ReStart est un projet pilote visant les étudiants du supérieur en décrochage scolaire et qui cherchent à se réorienter. Cette formation s'adresse spécifiquement aux étudiants inscrits en première année de bachelier (BA1) dans un des [45 établissements d'enseignement supérieur \(IES\) du Pôle académique de Bruxelles](#). Cette initiative est le fruit d'un partenariat initié en 2021 entre le Pôle académique de Bruxelles et [l'Institut Ilya Prigogine](#).

L'année 2022 a été une année charnière pour la mise en place des différentes étapes de la première édition de cette formation.

Dans un premier temps, un groupe de travail a été constitué d'experts issus des écoles de Promotion sociale et de hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles pour réfléchir sur les aspects financier et pédagogique du projet. Par la suite, il a fallu préciser les premiers objectifs de la formation ReStart, établir un calendrier pour l'année ainsi qu'une communication interne à destination des 45 IES du Pôle académique de Bruxelles.

Dans un deuxième temps, une convention de collaboration a été rédigée de manière à formaliser le partenariat, suivie de la construction du programme ainsi que des démarches administratives permettant d'ouvrir la formation au public cible en début 2023.

2.2.4 Le tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale

Le tutorat est un dispositif d'aide à la réussite qui consiste à mettre en relation un étudiant-tuteur qui a des compétences avec un étudiant-tutoré qui montre certaines difficultés.

Depuis décembre 2018, les autorités du Pôle académique de Bruxelles ont décidé d'octroyer un budget pérenne de 15.000 euros pour financer le tutorat dans les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements de promotion sociale (EPS) du Pôle académique de Bruxelles.

En janvier 2022, tous les interlocuteurs ont été contactés pour qu'ils puissent adresser leurs demandes de financement pour l'année 2022. Le montant de 11.420 euros a été utilisé pour ce projet.

En outre, afin que la gestion des tâches administratives de ce projet soit moins énergivore pour les divers intervenants, une réflexion a été menée tout au long de l'année 2022.

Deux modifications majeures ont été prévues. Premièrement, contrairement à la version initiale du tutorat, la nouvelle fonctionnerait par année académique au motif que le suivi des étudiants se concrétise durant cette période et non par année civile. Deuxièmement, la gestion administrative et financière du tutorat serait partagée entre les établissements et le Pôle académique de Bruxelles.

La nouvelle procédure a été actée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 décembre 2022.

2.2.5 Les réseaux de partages de pratiques

Les réseaux BruxSars et Brusag ne se sont pas réunis en 2022.

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

L'une des missions prioritaires du Pôle académique de Bruxelles est d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet de l'offre d'études dispensées par ses établissements membres.

Dès lors, des projets et des activités en matière d'information et d'orientation sont mis en œuvre afin de proposer des outils au public cible et de mutualiser des pratiques avec les institutions membres.

La réalisation des objectifs liés à l'information et à l'orientation a été assurée en 2022 par Isabelle Alen et Adriano Leite.

En outre, les établissements du Pôle académique de Bruxelles ne disposant pas tous d'un service d'orientation ou d'information sur les études, il était important de renforcer l'offre proposée au public bruxellois en créant un nouveau dispositif d'information et d'aide au(x) choix d'études. Fort de ce constat, le Pôle académique de Bruxelles a désiré créer la Plateforme d'information sur les études supérieures (PIES). Cette dernière a été mise en place au sein de la Cité des métiers (CDM) de Bruxelles à la fin de l'année 2017⁹.

La PIES vise essentiellement à offrir un ensemble de services d'information et d'orientation de première ligne, en collaborant d'une part avec les institutions membres du Pôle académique de Bruxelles et d'autre part avec les autres partenaires présents à la CDM de Bruxelles.

La PIES, composée de conseillers en études supérieures (CES), poursuit trois missions distinctes : un rôle de conseil (entretiens individuels), la conception et l'animation d'activités collectives et le développement de l'espace documentaire, en ce compris la rédaction d'articles.

Les activités des CES sont développées selon les trois axes suivants :

- Sensibilisation aux études supérieures ;
- Orientation – aide aux choix d'études ;
- Information sur les études supérieures (cursus, conditions d'accès, débouchés, aides possibles, etc.).

Le public de la PIES est varié (élèves du secondaire, étudiants de l'enseignement supérieur et adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle).

En 2022, la PIES était constituée de trois CES, à savoir Céline Bonnet, Amandine Philips et Elise Peltier.

⁹ Depuis octobre 2020, le Comité de gestion d'Actiris a décidé d'octroyer un budget annuel de 200.000 euros permettant de pérenniser le financement de la PIES, à savoir : un total de 3 ETP pour les CES et 0,2 ETP pour la coordination des activités.

Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice, contribue au développement de la PIES et au pilotage de l'équipe mise en place.

Le Pôle académique de Bruxelles est un « partenaire de premier cercle » de la CDM de Bruxelles.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement supérieur y est représenté, ce qui permet de tenir compte des contraintes et des objectifs spécifiques de chacun d'eux lors des discussions du Comité. Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-études à l'ULB est la Présidente du CAIOR.

Sa composition est détaillée en annexe 11.7.

Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation (y compris la réorientation) ainsi que sur la communication du Pôle académique de Bruxelles. Créé par le Bureau du Pôle du 12 mai 2015, son travail s'articule sur les lignes directrices qui suivent.

- Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études ;
- Développer des activités et des outils permettant de soutenir les activités d'information et d'orientation des 45 établissements membres du Pôle (complémentarité) ;
- Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle ;
- Assurer l'échange de bonnes pratiques.

En 2022, le CAIOR s'est réuni trois fois à savoir les 28 janvier, 20 mai et 26 août.

Il a soutenu les projets évoqués ci-après.

3.2 Participation aux salons d'information sur les études et les professions (SIEP)

Afin de promouvoir l'offre de formations des 45 institutions d'enseignement supérieur du Pôle académique de Bruxelles ainsi que le logement à Bruxelles, le Pôle a participé aux salons d'information sur les études et les professions (SIEP).

Une première ligne d'information est ainsi offerte au public lui permettant ainsi de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées. Il peut prendre connaissance du rôle qu'a le Pôle académique de Bruxelles sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois.

Le Pôle académique de Bruxelles renseigne sur les établissements présents aux salons, mais informe également sur ceux qui ne disposent pas d'un stand, à l'instar des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

Par ailleurs, la collaboration entre le Pôle académique de Bruxelles et la Plateforme logement étudiant (PLE) permet aux visiteurs d'accéder très facilement tant à l'information sur les études à Bruxelles que sur le logement étudiant bruxellois. Compte tenu de la complémentarité de leurs missions, l'affinité entre les deux associations est efficace au niveau de la communication.

Au total, l'équipe du Pôle académique de Bruxelles a répondu à 1.200 demandes d'information et de conseil lors des trois salons : à Namur (17 et 18 février 2022), à Mons (17 et 18 mars 2022) et à Bruxelles (25 et 26 novembre 2022).

3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'orientation

3.3.1 *Guide d'aide au(x) choix d'études*

Le Guide au(x) choix d'études a pour vocation d'aider l'élève du secondaire à mener une réflexion approfondie sur la future orientation de ses études supérieures. Cet outil propose à la fois des informations sur la structure de l'enseignement supérieur, mais également des pistes concrètes pour aider l'élève à structurer les informations et in fine à construire sa réflexion sur le choix de ses études.

En 2022, une réédition du Guide a été effectuée. 7.000 exemplaires ont été adressés aux écoles secondaires ainsi qu'à certains acteurs travaillant avec le public cible (CPAS¹⁰, CPMS¹¹, etc.). Un dossier pédagogique accompagnait cet envoi. Afin d'en assurer le bon suivi, un contact a été effectué avec chaque établissement ayant commandé les documents.

En complément au Guide et faisant suite au questionnaire d'évaluation envoyé aux utilisateurs (enseignants et élèves), un groupe de travail (Olivia Ramos de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, Isabelle Alen, Olivier Demeurisse de la Haute école Ilya Prigogine et Adriano Leite) a été constitué afin d'élaborer un projet d'application mobile de l'outil. Complémentaire au Guide, elle donnera une série d'informations utiles et nécessaires à l'utilisateur. Ce dernier sera ensuite invité à consulter la version papier du dispositif pour approfondir sa réflexion sur son choix d'études.

3.3.2 *Ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? »*

L'atelier « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? » est destiné à informer les parents et les élèves sur la structure de l'enseignement supérieur et à contribuer à la réflexion et aux débats en famille autour du choix d'études.

Cet événement est programmé en soirée.

Une information claire sur les études supérieures est proposée ainsi qu'une réflexion sur les enjeux de l'orientation des jeunes.

Les parents sont invités à donner leur avis sur l'orientation de leurs enfants ; les jeunes (les élèves) sont invités à faire part de leurs questions quant à leur futur choix d'études.

¹⁰ Centres publics d'action sociale.

¹¹ Centres psycho-médico-sociaux.

Cet atelier a été organisé, les 21 et 28 avril 2022, en collaboration avec l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC). Une séance a été organisée à la Cité des métiers de Bruxelles le 8 décembre 2022.

3.3.3 Participation du Pôle académique de Bruxelles au Groupe OTLAV

Un groupe de travail mandaté par quatre Cabinets du Gouvernement¹² a été constitué. Il a pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie » (OTLAV). Un rapport¹³ en matière d'enseignement, de formation et d'emploi (« l'éducation orientée vers l'emploi ») a été présenté fin novembre 2020 à la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mandatée par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles, Isabelle Alen a représenté le Pôle académique de Bruxelles dans les groupes de travail « charte » et « FSE¹⁴ ». Corinne Duckstein représente le Pôle académique au sein du comité de pilotage.

En mai 2022, une **demande de financement** a été introduite, par le Pôle académique de Bruxelles, **auprès du FSE+** 21-27. L'objectif du projet est de donner les outils nécessaires aux enseignants de l'enseignement obligatoire de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir et d'encadrer leurs élèves dans leurs réflexions quant à leurs choix d'études par le biais du Guide au(x) choix d'études édité par le Pôle académique de Bruxelles.

3.3.4 Institut interréseaux de la formation professionnelle continue

Le 31 janvier 2022, la formation intitulée « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » a été programmée. Celle-ci a été organisée à distance. La journée a rassemblé 14 personnes, à savoir des enseignants, mais également des personnes travaillant au sein des CPAS. Cette formation vise à outiller les enseignants de l'enseignement obligatoire et les membres du personnel des centres PMS dans le cadre de leurs attributions en matière d'orientation. Si une information théorique leur est dispensée, la journée est également articulée sur une série d'exercices pratiques et de mise en situation afin que les participants puissent avoir une réponse aux différentes situations rencontrées dans le cadre de leur mission.

3.3.5 La Journée de l'orientation du Pôle académique de Bruxelles

La première Journée de l'orientation et de l'information sur les études du Pôle académique de Bruxelles a été organisée le 13 juin 2022. Cette journée d'échanges et de partages a rassemblé une cinquantaine de participants issus des 45 IES bruxelloises. Les quatre types d'enseignement y étaient représentés.

¹² La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

¹³ Ce rapport est le fruit de nombreux échanges entre les différents acteurs de l'orientation (Forem, IBEFE Bruxelles, universités, Actiris, Cité des métiers de Bruxelles, etc.).

¹⁴ Fonds social européen.

L'évènement a permis de faire connaître les actions menées par l'équipe du Pôle académique de Bruxelles. Cela a été l'occasion d'entendre les besoins des acteurs des 45 IES en termes d'information et d'orientation.

Par ailleurs, quatre institutions ont présenté différents dispositifs mis en place en la matière.

3.3.6 Rencontre avec les CPAS et CPMS

Le 24 octobre 2022, le Pôle académique de Bruxelles a invité les CPMS et CPAS bruxellois à une journée d'échanges et de présentation intitulée « Comment aider nos jeunes dans la transition vers le supérieur ? ».

Les intervenants de ces deux structures étant régulièrement en contact avec les jeunes qui sont en réflexion sur leur choix d'études, la rencontre visait à leur donner les renseignements / explications nécessaires quant à la nouvelle structure de l'enseignement supérieur.

Le Pôle académique de Bruxelles était à leur écoute quant à leurs besoins. Le Guide au(x) choix d'études leur a également été proposé.

3.4 Activités spécifiques de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles

En 2022, au niveau du conseil individuel, un total de 1.427 demandes ont été traitées sous différentes formes : 1.203 en présentiel et les 224 restantes via vidéoconférence, courrier électronique, appel téléphonique et *Facebook / Miti*¹⁵.

De plus, 86 activités collectives ont été programmées, avec un total de 1.419 participants. Parmi ces 86 activités, 75 ont été organisées en présentiel et 11 se sont déroulées de manière virtuelle :

- 45 ateliers « Clés pour décoder l'enseignement supérieur » : l'objectif de cet atelier est de créer un moment d'échanges au cours duquel les participants découvrent le système d'enseignement supérieur francophone belge. Ils sont ainsi sensibilisés aux possibilités d'études existantes. Cet atelier permet également de déconstruire les préjugés sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur, sur son accessibilité, ainsi que sur le contenu des filières ;
- 4 ateliers « Fin de secondaires et après ... ? » : cette animation vise à informer les élèves sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux après leurs études secondaires via différents stands de partenaires de la Cité des métiers (CDM) de Bruxelles. A travers un jeu, les conseillères en études supérieures (CES) de la Plateforme d'information sur les études supérieures (PIES) proposent, dans cet atelier, une première approche sur les possibilités dans l'enseignement supérieur ;
- 1 animation en réponse à des sollicitations du partenaire représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles à la CDM afin de venir en support à leurs activités pour sensibiliser à la thématique de l'enseignement supérieur ;

¹⁵ *Miti* est une plateforme de conseil en ligne gratuite qui a été mise en place par les Cités des métiers wallonnes (www.miti.be).

- 2 activités sur le thème de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), en collaboration avec Actiris. Ces séances visent à informer les personnes désireuses de reprendre des études supérieures mais n'ayant pas forcément les titres requis pour y accéder ;
- 3 ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? » (point 3.4.2) ;
- 4 ateliers « Etudes supérieures en Belgique : cursus néerlandophone ou francophone ? » : cette nouvelle séance vise toute personne bilingue intéressée d'en savoir plus sur les systèmes d'enseignement supérieur francophone et néerlandophone. Le participant cerne ainsi mieux les spécificités de chacun de ces enseignements ;
- 2 ateliers « Reprendre des études : conseils pratiques » : cette séance permet d'informer sur le fonctionnement général de l'enseignement supérieur, avec un focus sur les spécificités de l'enseignement de promotion sociale. Elle sensibilise également aux différentes mesures et aménagements existants pouvant soutenir un projet de reprise d'études ;
- 5 ateliers « Devenir enseignant : fonctions, études et une mesure de soutien » et 7 ateliers « Devenir infirmier : fonctions, études et une mesure de soutien ». Ces présentations reprennent des informations portant sur la réalité des métiers ainsi que sur les études et les formations qui y mènent. Elles mettent également en avant la mesure d'aide à la reprise d'étude (Formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement - FPIEE) de Bruxelles-Formation ;
- 2 ateliers « Objectif A-Venir » : cet atelier interactif, destiné aux jeunes de moins de 30 ans, leur propose de réfléchir à leurs projets futurs (une formation, un voyage, un travail, un projet humanitaire, etc.) et d'en savoir plus sur les services de soutien qui existent sur Bruxelles ;
- 2 ateliers « Pass Avenir » : basé sur un logiciel d'exploration « métiers » en ligne, cet atelier permet aux participants de réaliser un profil de personnalité et d'explorer les métiers qui y correspondent. Lors de cet atelier, les animateurs discutent avec les participants de leurs résultats et de ce qu'ils en pensent ;
- 2 matinées d'échanges avec les CPAS et CPMS organisées en collaboration avec le Pôle : ces matinées ont été programmées afin de présenter aux acteurs des CPAS et CPMS l'organisation générale de l'enseignement supérieur ainsi que les changements initiés par la réforme du Décret Paysage depuis septembre 2022. Une visite de l'espace de la CDM a été réalisée lors de l'une de ces rencontres ;
- 1 moment de recherche assistée dans la zone documentaire de la CDM pour les participants à l'évènement « Quelle orientation pour ton avenir ? » : l'objectif était de leur expliquer le fonctionnement de l'espace documentaire et numérique de la CDM, de les aider à trouver des ressources pouvant être utiles dans leur projet et de manière plus générale ainsi que de leur expliquer le concept de la CDM ;

- 1 participation à une séance d'information sur les études liées aux soins de santé pour la communauté ukrainienne organisée par Actiris ;
- 5 visites de la CDM de Bruxelles pour différents groupes.

Au niveau de la veille documentaire et de son développement, les CES ont alimenté la base documentaire de la CDM ainsi que celle du Pôle académique de Bruxelles durant l'année 2022.

De nouveaux articles ont pu voir le jour et d'autres ont été modifiés sur les sites Web de la CDM et du Pôle académique de Bruxelles. Les CES ont veillé, en collaboration avec la documentaliste de la CDM, à alimenter les ressources documentaires papier présentes dans l'espace ad hoc de la CDM.

Lors des réunions d'équipe avec l'ensemble des partenaires de la CDM, les CES ont également pu partager, de manière ponctuelle, certaines initiatives des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des changements réglementaires propres à l'enseignement supérieur.

L'ensemble des activités réalisées par les CES au sein de la CDM de Bruxelles est détaillé dans un rapport d'activités annuel spécifique. Ce dernier est adressé au Conseil de gestion d'Actiris.

4. Communication

La stratégie de communication du Pôle académique de Bruxelles a une portée transversale. Elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées au sein des différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite et l'accès aux études, le logement étudiant, mais également l'enseignement supérieur inclusif.

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Avec le soutien du Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR), le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé en 2022 sur plusieurs projets transversaux concernant l'ensemble des activités menées par l'équipe du Pôle académique de Bruxelles. Afin de contribuer à leur bonne réalisation, l'apport en communication a été renforcé et plusieurs actions ont été réalisées :

- Evénements et activités organisées par le Pôle académique de Bruxelles (ateliers, conférences, séance d'information, etc.) : appui à l'organisation, publication et promotion des activités sur le site Web et sur les réseaux sociaux. Un suivi en matière de communication post-événement est également assuré ;
- Guide au(x) choix d'études : le suivi de la maquette a été assuré ainsi que l'impression de 7.000 exemplaires. Le dossier pédagogique a également été mis à jour ;
- Newsletter du Pôle académique de Bruxelles : intitulée « L'Essentiel du Pôle », la newsletter fait un état des activités organisées par les axes d'action du Pôle académique de Bruxelles ou auxquelles celui-ci participe en tant qu'acteur majeur. En 2022, la newsletter du Pôle a été envoyée au mois de décembre à environ 4.200 adresses électroniques ;
- Liste des études : le catalogue de formations dispensées par les 45 institutions d'enseignement supérieur (IES) du Pôle académique de Bruxelles est alimenté par la base de données authentique HOPS (Habitations et offre programmée d'enseignement supérieur) de l'ARES. Plus de 900 formations sont répertoriées sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles. La page Web de cette interface est la plus visitée du site internet avec 29.650 consultations.
- Suivi de communication concernant les activités des CES de la CDM de Bruxelles : site Web, réseaux sociaux, e-mailings, supports graphiques, etc. (point 3.5.1) ;
- Renforcement de la présence du Pôle académique de Bruxelles sur les réseaux sociaux, avec notamment la création de sa page *Instagram* ;
- Recensement des activités (journées portes ouvertes, cours ouverts, etc.) des 45 IES du Pôle académique de Bruxelles : mise en ligne dans l'agenda du site Web du Pôle et diffusion sur les réseaux sociaux ;
- Rendre le site Web conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (paramètres, cookie banner, etc.) ;

- Conception d'une brochure « Etudier avec un handicap, c'est possible » dans le cadre des actions menées par la « Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) » du Pôle académique de Bruxelles (point 5) ;
- Conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles, en particulier la farde 4 volets reprenant les coordonnées des 45 IES. Ce document est distribué lors des salons SIEP et mis à disposition des visiteurs à la CDM de Bruxelles.
- Appui à l'organisation de la conférence sur la réforme du Décret Paysage avec l'ARES à destination des 45 IES du Pôle académique de Bruxelles ;
- Diffusion du Webinaire info-orientation organisé par l'ARES à destination des acteurs travaillant dans / avec l'enseignement secondaire.

5. Enseignement supérieur inclusif

La Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) a été créée à la fin de l'année 2015 à la suite de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014¹⁶ relatif à l'enseignement supérieur inclusif. Elle veille au respect dudit Décret. Elle élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Elle a pour vocation d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques entre les représentants des établissements membres. Cette instance diffuse également des informations spécifiques telles que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

La ChESI remet à la CESI un rapport d'activités réalisé par année académique.

La ChESI est composée de représentants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts du Pôle académique de Bruxelles. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés étant donné qu'ils disposent de leur propre législation en la matière. Toutefois, un invité permanent a été désigné par les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres. L'instance est présidée par Julie Ravets, assistante sociale au sein de l'Ecole supérieure des arts - Ecole nationale supérieure des arts visuels de la Cambre.

Sa composition figure à l'annexe 11.5.

Au cours de l'année 2022, cinq réunions ont été organisées aux dates suivantes : le 19 janvier, le 21 avril, le 25 mai, le 14 septembre et le 20 octobre.

Les projets suivants ont été évoqués lors de ces séances. Ils sont détaillés ci-après.

5.1 Le rapport d'activités 2021-2022 de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

L'article 30 du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif prévoit qu'un rapport d'activités de la ChESI doit être annuellement rédigé. Conformément à la proposition qui avait été acceptée par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES lors de l'année académique 2014-2015, le rapport des Chambres de l'enseignement supérieur inclusif des Pôles académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisé sur la base d'une année académique.

Le rapport d'activités 2021-2022 de la ChESI a été approuvé par le Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles le 14 octobre 2022. Il a ensuite été transmis à la CESI.

¹⁶ Modifié par Décret du 7 février 2019

5.2 Formation destinée aux enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois

La journée de formation destinée aux enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois a eu lieu le 19 mai 2022 à l'Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles. L'intitulé de la journée était le suivant : « Aménagements (ir)raisonnables dans le cadre de l'enseignement inclusif ? Adapter ou non sa pédagogie ? Comment ? Pourquoi ? ».

L'évènement avait pour objectif de sensibiliser les enseignants aux solutions mises en place en vue d'aider les étudiants en situation de handicap conformément au Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif du 30 janvier 2014.

Plus d'une trentaine de personnes ont participé à l'évènement. Les places étaient limitées à 60.

La journée a débuté par l'exposé d'une série de questions pédagogiques formulées par des enseignants.

Trois ateliers d'une heure (troubles auditifs, troubles psychologiques et troubles dyslexiques) ont été programmés. Les participants, divisés en groupes, ont participé successivement à chacun d'entre eux. Un quatrième atelier relatif aux troubles visuels a été organisé pour l'ensemble des participants.

Des intervenants du Centre Comprendre et parler, du Centre La Plaine et de l'ASBL Eqla ont été invités. La séance concernant les troubles dyslexiques a été animée par des membres de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle et par Marie-Christine Biard de l'Université catholique de Louvain.

Un moment de convivialité a été prévu à midi. Le repas a permis aux participants de vivre une expérience unique. En effet, les personnes étaient placées dans un contexte visant à simuler les effets d'une personne ayant une pathologie visuelle. L'ASBL Eqla ainsi qu'un étudiant ayant bénéficié de leurs services étaient présents. Une présentation sur les déficiences visuelles a été programmée.

Carole Van Basselaere d'Unia a ensuite parlé du cadre juridique des aménagements raisonnables.

Les ateliers étaient intéressants, dynamiques et interactifs. Les thématiques abordées ont été appréciées par les participants.

Les intervenants ont été à l'écoute des interrogations des enseignants. Une pléiade d'outils leur ont été offerts.

Les fichiers *PowerPoint* projetés durant la journée et un questionnaire de satisfaction ont été transmis aux participants.

5.3 Mise à jour de la brochure de la ChESI intitulée « L’accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap »

La ChESI désirait rédiger une nouvelle brochure destinée aux élèves de rhétorique, aux primo-étudiants et à leurs parents. Elle permet d’identifier les possibilités d’aménagements raisonnables et les démarches à accomplir au préalable afin d’être accompagnés au mieux au sein de l’enseignement supérieur.

Un groupe de travail a été constitué pour ce faire. Il s’est réuni à plusieurs reprises afin de rédiger le contenu de la brochure.

En outre, la brochure « L’accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap » de la ChESI reste d’actualité. Elle est téléchargeable sur le site Web du Pôle académique de Bruxelles.

6. Logement

La Plateforme logement étudiant (PLE) est la structure facilitatrice en matière de logement étudiant à Bruxelles pour les établissements d'enseignement supérieur bruxellois.

L'ASBL a été créée en 2015 à l'initiative du secteur de l'enseignement supérieur bruxellois, avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pôle académique de Bruxelles. Son objectif est de renforcer et d'améliorer les conditions d'accès au logement étudiant. Pour ce faire, elle a développé un site Web¹⁷ entièrement gratuit. Ce dernier centralise les offres de logement étudiant à Bruxelles et facilite la recherche grâce à une optimisation des fonctionnalités.

La PLE est financée principalement par la Région bruxelloise. Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles soutient financièrement la PLE dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel.

Les établissements d'enseignement supérieur du Pôle académique de Bruxelles sont représentés à l'Assemblée générale de la PLE. Leur participation à son Bureau ou à son Conseil d'administration est libre.

L'association travaille en collaboration avec l'Agence immobilière sociale étudiante.

Un service d'aide juridique au logement étudiant¹⁸ est accessible gratuitement aux étudiants.

Par ailleurs, la PLE assure une permanence en matière d'information sur le logement étudiant dans le stand du Pôle académique de Bruxelles lors des salons SIEP.

En 2022, un service de contrôle de la salubrité des logements mis en location pour les étudiants a été instauré par la PLE. Ceux-ci pourront constituer une garantie pour la Région bruxelloise (Label étudiant et bail étudiant).

¹⁷ <https://www.mykot.be/fr>

¹⁸ <https://ajle.be>

7. Reliquat du Pôle académique de Bruxelles

Disposant d'un reliquat de budget, le Pôle a décidé de le mettre à disposition de ses institutions membres ou de sa cellule exécutive afin qu'ils puissent mener à bien des initiatives. Pour ce faire, une procédure de financement des projets du Pôle académique de Bruxelles a été rédigée. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration le 2 juillet 2021.

En décembre 2021, le solde du fonds des projets était de 255.000 euros.

En 2022, une partie de cette somme a été octroyée à des projets initiés par / pour des établissements d'enseignement supérieur du Pôle académique de Bruxelles.

Ces initiatives sont ci-dessous détaillées.

7.1 Le projet ReStart

A l'initiative de l'Institut supérieur de promotion sociale Ilya Prigogine, une réflexion interréseaux entre établissements de promotion sociale a été menée concernant la création d'une formation à destination des étudiants de première année de bachelier qui abandonnent en cours d'année académique. Le taux d'échec de cette catégorie d'étudiants est conséquent.

Nathalie Monier, Directrice-Présidente de l'Institut supérieur de promotion sociale Ilya Prigogine, a fait connaître le projet de formation ReStart aux Comités d'accompagnement du Pôle académique de Bruxelles (CAIOR et CODAC) en proposant une collaboration avec ce dernier.

Le Pôle académique de Bruxelles disposant d'un budget excédentaire et le projet répondant aux conditions d'éligibilité de sa procédure de financement, le dossier a été examiné et approuvé en septembre 2021 par les membres du Bureau du Pôle (séance du 1^{er} septembre 2021).

Ce financement a permis d'engager une chargée de mission en octobre 2021 pour une durée d'un an. Le projet a ensuite été pris en charge dans le cadre des actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite (voir point 2.2.3).

7.2 Le projet d'aide psychologique à destination des étudiants des établissements de promotion sociale

Pour rappel, en 2021, le Pôle académique de Bruxelles a octroyé aux établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale un montant de 10.000 euros pour un projet d'aide psychologique à destination des étudiants inscrits dans ces structures d'enseignement. En effet, aucune aide sociale directe de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne leur est accordée à cet égard.

Un marché public a été lancé par l'EPFC auprès des centres psychologiques et des professionnels indépendants. Un psychologue a été engagé. Malgré une fréquence assez faible en septembre et en octobre 2021, les demandes de soutien psychologique se sont multipliées à partir de novembre 2021.

En juin 2022, le psychologue avait assuré 81 entretiens. La thématique la plus abordée en séance était la problématique de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Au regard du succès de ce projet, en juin 2022, une demande de renouvellement du financement a été sollicitée pour l'année académique 2022-2023. La requête a été approuvée.

7.3 Le projet Street Law Clinic en droit social

Conscient de la vulnérabilité sociale des étudiants, le Pôle académique de Bruxelles a désiré, suite à l'analyse de la demande de la Street Law Clinic en droit social, soutenir les missions de cette dernière.

Ainsi, tous les étudiants des 45 IES du Pôle académique de Bruxelles souhaitant recevoir des conseils concernant leurs droits à l'aide sociale peuvent s'adresser à la Street Law Clinic en droit social. Ils bénéficient dès lors d'une réponse personnalisée et sont aidés dans leurs démarches auprès des CPAS bruxellois.

La Street Law Clinic en droit social a pour objectif d'apprendre aux étudiants ayant des difficultés financières à comprendre leurs droits en matière d'aide sociale (CPAS). Elle les renseigne et les aide à mettre leurs droits en pratique.

Pour l'année académique 2021-2022, le Pôle académique de Bruxelles a octroyé un montant de 27.000 euros à la Street Law Clinic en droit social. Celle-ci a ainsi pu élargir ses activités / services et a ouvert deux nouveaux lieux de permanences.

7.4 Projet de prévention et soutien psychologique dans des situations de harcèlement, de discriminations et / ou de violences sexistes et sexuelles dans les Ecoles supérieures des arts bruxelloises

SAFESA est le nom donné au projet visant à apporter une réponse institutionnelle aux situations de harcèlement et / ou de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles supérieures des arts et de promotion sociale du Pôle académique de Bruxelles. Soutenu par le Pôle académique de Bruxelles, ce projet pilote a commencé en fin d'année académique 2021-2022. Il a vocation à durer jusqu'en octobre 2023.

Le projet est déployé en deux volets.

Le premier, une cellule de soutien psychologique a été mise en place et est assurée par deux psychologues spécialisées. Cette cellule promeut une culture de consentement particulièrement dans les écoles supérieures des arts mais également dans les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale bruxellois.

Un soutien psychologique individuel, confidentiel et gratuit est destiné aux étudiants. Cette prise en charge est destinée à toutes les personnes touchées (victime, témoin, auteur) par des comportements problématiques tels que le harcèlement, les discriminations (de toutes formes), les violences sexistes et / ou sexuelles.

Le second volet de cette initiative porte sur un accompagnement juridique des institutions en vue de pouvoir interroger les procédures existantes, de maîtriser les obligations et les responsabilités des institutions en la matière ainsi que de travailler sur leurs propres chartes.

En 2022, les psychologues ont été engagées. Elles sont entrées en fonction dans le courant du mois de novembre 2022. Jusqu'en décembre 2022, elles ont rencontré notamment les directions et des conseils étudiants afin de connaître les besoins au sein des institutions participantes, etc.

La communication du projet a été lancée en décembre 2022.

8. Autres projets d'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur sur fonds ponctuels

8.1 Fédération Wallonie-Bruxelles : aide aux étudiants en situation de précarité

En vue de structurer l'information sur les aides à destination des étudiants en situation de précarité, une campagne de communication a été lancée en juillet 2022.

A la demande du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny, le Pôle académique de Bruxelles a participé à la préparation de ladite campagne. Cette requête s'inscrivait dans la continuité du travail initié par la Ministre en collaboration avec les Pôles académiques à la fin de l'année 2020 et en 2021.

Le projet a été opérationnalisé en concertation avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) et la Cellule pour la réduction des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, une subvention d'un montant de 9.818 euros a été octroyée au Pôle académique de Bruxelles (exercice 2022).

Concrètement, un inventaire préliminaire des aides disponibles a été réalisé permettant la mise en ligne des informations. Une interface adaptée à la technologie utilisée sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles a été créée.

Toutes les informations sont centralisées sur la page Web intitulée « Aides aux étudiants » : <https://www.poleacabruxelles.be/aides-aux-etudiants/>.

Cette page a enregistré plus de 3.600 visites entre juin (date de sa mise en ligne) et décembre 2022.

8.2. Fonds fédéral : intervention psychologique proactive pour les étudiants (mesure temporaire)

Dans le cadre de la mesure temporaire d'intervention psychologique, un financement a été dégagé par le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en 2021 pour la mise en œuvre d'activités collectives.

Le montant disponible pour l'enseignement francophone bruxellois s'élevait à 227.843 euros. Ce fonds a été octroyé aux Pôles académiques afin de soutenir les étudiants en matière d'aide psychosociale.

Dans le cadre de cette mesure, le Pôle académique de Bruxelles a décidé de nouer des collaborations avec des opérateurs en matière de santé mentale et de bien-être dans le but d'élargir le dispositif de prévention et de soutien psychologique par la mise en place d'actions collectives de prévention. Trois organismes ont répondu favorablement à l'appel du Pôle académique de Bruxelles : le Service de santé mentale de l'ULB et le Centre Chapelle-aux-Champs ainsi que la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente.

Un catalogue d'activités a été conçu avec les trois opérateurs. Cet inventaire a été communiqué aux 45 IES du Pôle académique de Bruxelles ainsi que les modalités pratiques. Chaque IES a ainsi pu réserver les activités qu'elle souhaitait proposer à ses étudiants durant l'année académique 2021-2022.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce projet, les membres du Pôle académique de Bruxelles ont été invités à plusieurs reprises à relayer auprès de leurs étudiants les informations concernant les activités programmées.

Le taux de participation étant faible, seules quelques activités collectives à destination des étudiants ont pu être programmées. Or, les demandes de prises en charge individuelles des centres de santé mentale ont connu une nette progression.

Au total, 179 sessions d'une heure d'activités ont été organisées au profit de 644 étudiants.

9. Perspectives

A la suite des actions menées en 2022, sont listées ci-après les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2023 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale.

Aide à la réussite et accès aux études

- 1) Suivre les activités de HELangue ;
- 2) Organiser des ateliers méthodologiques pour les étudiants en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles ;
- 3) Lancer l'édition pilote de la formation ReStart, en partenariat avec l'Institut Ilya Prigogine et l'évaluer ;
- 4) Reconduire le tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale ;
- 5) Relancer les réunions des réseaux Bruscag et BruxSars.

Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Continuer de proposer des activités aux étudiants et aux élèves concernant la recherche d'information et aide à l'orientation ;
- 2) Evaluation et réédition du Guide au(x) choix d'études en vue d'une (re)distribution aux établissements d'enseignement secondaire bruxellois ;
- 3) Déclinaison du Guide au(x) choix d'études en application mobile ;
- 4) Mise en place d'un projet de formation pour les enseignants et professionnels de l'orientation avec l'adaptation du Guide au(x) choix d'études dans le cadre du groupe Orientation tout au long de la vie (OTLAV) ;
- 5) Organisation de séances d'information à destination de parents et élèves ;
- 6) Collaborations diverses avec l'enseignement secondaire ;
- 7) Développement des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles (CDM) :
 - Participer à l'organisation de la semaine "Quelle orientation pour ton avenir ?" et dans ce cadre organiser des ateliers sur le choix d'études ;
 - Organiser des séances d'information sur les études menant aux métiers porteurs (collaboration avec Actiris);
 - Organiser des ateliers d'aide au choix d'études (orientation) ;
 - Développer des ateliers liés à la poursuite des études (orientation vers le master).

- 8) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie ;
- 9) Formation au sein de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue à destination des enseignants du secondaire et des centres PMS ;
- 10) Séminaires « orientation » à destination des élèves du secondaire ;
- 11) Poursuite de la collaboration avec la Plateforme logement étudiant et la Cellule vie étudiante.

Communication transversale

- 1) Organisation d'un événement fédérateur à destination des élèves de l'enseignement secondaire et / ou étudiants du supérieur ;
- 2) Conception et diffusion de supports de communication ;
- 3) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux ;
- 4) Renforcement du suivi de communication des activités de la PIES à la CDM afin de les promouvoir davantage ;
- 5) Faciliter la communication entre la base de données de la CDM avec la base de données « études » du Pôle afin de permettre une mise à jour automatique du catalogue de formations bruxelloises sur le site de la CDM et de faciliter le travail des conseillères en études supérieures sur place.
- 6) Suivis de communication des actions développées dans le cadre des projets concernant la transition secondaire-supérieur ;
- 7) Suivis de communication des projets soutenus par le reliquat du Pôle : Street Law Clinic, SAFESA, etc.
- 8) Diffusion des événements des 45 institutions du Pôle, notamment les dates des journées portes ouvertes et cours ouverts ;
- 9) Création et impression du présent rapport d'activités en version synthétique ;
- 10) Renforcement des campagnes ponctuelles sur les réseaux sociaux et / ou papiers à destination de nos publics cibles ;
- 11) Révision du Plan de communication du Pôle.

Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres

- 1) Favoriser le partage d'infrastructures (salles d'étude, bibliothèques, etc.) entre les établissements d'enseignement supérieur du Pôle ;
- 2) Développer des services (éducatifs, culturels, sportifs, etc.) à l'intention des étudiants et des membres du personnel des institutions ;

- 3) Collaborer avec les CPAS des communes bruxelloises pour ouvrir des lieux d'étude durant les périodes de blocus.

10. Abréviations

ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
ASBL	Association sans but lucratif
CAIOR	Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'information et à l'orientation des études
CDM	Cité des métiers
CES	Conseillères en études supérieures
CESI	Commission d'enseignement supérieur inclusif
ChESI	Chambre de l'enseignement supérieur inclusif
CoDaC	Comité d'accompagnement pour l'axe stratégique lié à l'accès aux études et à l'aide à
CPAS	Centres publics d'action sociale
CPMS	Centres psycho-médico-sociaux
DGESVR	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
ESA	Ecole supérieure des arts
EPS	Ecole de promotion sociale
ETP	Equivalent temps plein
FSE	Fonds social européen
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HOPS	Habilitations et offre programmée d'enseignement supérieur
IBEFE Bruxelles	Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi.
IES	Institution d'enseignement supérieur
Miti	Plateforme de conseil en ligne gratuite qui a été mise en place par les Cités des métiers wallonnes
OTLAV	Orientation tout au long de la vie
PIES	Plateforme d'information sur les études supérieures
PLE	Plateforme logement étudiant
RGPD	Règlement général sur la protection des données,
SIEP	Service d'information sur les études et les professions
UFAPEC	Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience

11. Annexes

11.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-arts – Ecole supérieure des arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des arts de l’Image
- 8) Ecole supérieure des arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Cours industriels
- 3) Ateliers Saint-Luc
- 4) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 5) EPFC 1
- 6) EPFC 2
- 7) EPFC 3
- 8) EPFC 5
- 9) EPFC 7
- 10) EPFC 8
- 11) EPFC 9

- 12) Institut des carrières commerciales
- 13) Institut Paul Hankar
- 14) Institut Ilya Prigogine
- 15) Institut Lallemand
- 16) Institut Machtens
- 17) Institut Roger Guilbert
- 18) Institut Roger Lambion
- 19) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 20) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 21) Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue Evere
- 22) Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue d'Uccle
- 23) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 24) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 25) Institut technique de Namur
- 26) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

11.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Annemie Schaus	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets	Haute Ecole Galilée
Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC – ECAM – ISFSC »
Régine Calloens	Haute Ecole Francisco Ferrer
Suna Tekir	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Annick Vandeuren	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Renaud Loridan	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Manon Ledune	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	Ecole supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Reynaldo Rampersad	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Lionel Clavé	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Atelier Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC - Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Serge Bressers	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Benoît Stoffen	EPFC 7
Sylvie Matis	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christopher Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Charles Sohet	Institut Ilya Prigogine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Serge Coulon	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Karin Mertens	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Laure Acquaviva	Enseignement pour Adulte et Formation Continue Evere
Jean-Marie Mfulu-Mafuta	Enseignement pour Adulte et Formation Continue d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles

Valérie De Broyer	Cours de promotion sociale d'Uccle
David Lambert	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Julie Van Laethem	Institut technique de Namur
Bernard Clarinval	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

INVITES

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles / Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Alain Leveque	Vice-Recteur aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture de l'Université libre de Bruxelles

11.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul co-Président	Université Saint-Louis – Bruxelles
Annemie Schaus co-Présidente	Université libre de Bruxelles
Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
Nadine Postiaux	Université libre de Bruxelles
Kamel Daoud Trésorier	Université libre de Bruxelles
Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
Anne Weyembergh	Université libre de Bruxelles
Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
Annick Vandeuken Co-Présidente	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Suna Tekir Secrétaire	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC »
Régine Calloens	Haute Ecole Francisco Ferrer
Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets	Haute Ecole Galilée
Laurence Rassel Vice-Présidente	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Serge Bressers Vice-Président	EPFC
Nathan Ananias	FEF

Victor Petre	FEF
Yazdan Nazimi	FEF
Arno Schrooyen	FEF
Alexander Schwandes	FEF
/	FEF
Marie-Joëlle See Chim	CSC-Enseignement
Jean-Claude Duquesne	SLFP
Thierry Lavendhomme	CNE
Grégory Lewkowicz	CGSP Enseignement
Valérie De Nayer	CGSP Enseignement
René Hollestelle	APPEL / CGSLB

INVITES

Marc Streker	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Michel Devillers	Université catholique de Louvain
Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles / Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Corinne Duckstein	Présidente du CAIOR du Pôle académique de Bruxelles

11.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Annemie Schaus <i>co-Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Annick Vandeuren <i>co-Président</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Serge Bressers <i>Vice-Président</i>	EPFC
Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole de Recherche graphique
Suna Tekir <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
Nadine Postiaux <i>Invitée permanente en qualité de Présidente du CoDaC</i>	Université libre de Bruxelles
Corinne Duckstein <i>Invitée permanente en qualité de Présidente du CAIOR</i>	Université libre de Bruxelles

11.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Pascale Ledent <i>Florence Vanderstichelen</i>	Université catholique de Louvain
Alain Lévêque (Vice-Président) <i>Kelli Volpe</i>	Université libre de Bruxelles
Clara Wauthy <i>Delphine de Jonghe d'Ardoye</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Dominique Holvoet <i>Fabienne Cuvelier</i>	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne <i>Dominique Parys</i>	Haute Ecole Galilée
Gaëlle Thayse <i>Valentine Leemans</i>	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole ICHEC-ECAM-ISFSC
Nathalie Taymans <i>Gladys Champagne</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
Nicole Bardaxoglou (Vice-Présidente) <i>Stéphane Camut</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
<i>Coralie Vanhellemont</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Estelle Ciccia	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets (Présidente)	Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
Cécile Dujardin <i>Louise Bernatowicz</i>	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Noelle Costa-Fujimoto	ESA le 75 : Ecole supérieure des arts de l'Image
July Fontaine <i>Elif Buyukdere</i> <i>Anne Simon</i>	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – Ecole supérieure des arts

Thaïs Cesar <i>Isabelle Simon</i>	Ecole supérieure des arts du Cirque
Mathieu Richard	Conservatoire royal de Bruxelles / Institut national supérieur des arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
/	FEF
Catherine Ceuppens	Invitée permanente désignée par les établissements de promotion sociale

11.6 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2022

Nadine Postiaux - Présidente (Jean-Christophe Leloup)	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Aveline Mazy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Coraline Baligant	Institut de promotion sociale – EPFC
Marie Géonet	Haute Ecole Léonard de Vinci
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des arts – Ecole de recherche graphique
Lara Burton	Pôle académique de Bruxelles
Kevin Saladé	Ecole nationale supérieure des arts visuels de la Cambre

11.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2022

Corinne Duckstein Présidente	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Charles Sohet	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Isabelle Alen	Pôle académique de Bruxelles
Amandine Philips	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers de Bruxelles
Elise Peltier	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers de Bruxelles

11.8 Personnel du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022

Isabelle Alen	Chargée de mission en orientation
Adriano Leite	Chargé de communication et de l'information sur les études
Monique Sousa Matias	Secrétaire administrative / greffe
Lara Burton	Chargée de mission pour l'aide à la réussite et l'accès aux études
Corinne Duckstein	Coordinatrice de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles
Céline Bonnet	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers de Bruxelles
Elise Peltier	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers de Bruxelles
Amandine Philips	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers de Bruxelles

11.9 Budget de l'exercice 2022

	Budget ordinaire	Budget ajusté 2022	Comptes 2022	Solde
	Recettes			
1	Fédération Wallonie Bruxelles Allocation de base et allocation complémentaire	399.600	441.400	41.800
	Total	399.600	441.400	41.800
	Dépenses			
	<u>Secrétariat</u>			
2	- Personnel (0,5 ETP)	37.000	35.437	-1.563
3	- Fonctionnement-équipement-amortissement	6.000	5.290	-710
4	- Maintenance du site internet	1.000	1.042	42
	<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
5	- Personnel (0,25 ETP)	22.500	22.539	39
	<u>Centre de didactique</u>			
6	- Personnel (1,75 ETP)	37.000	27.057	-9.943
7	- Fonctionnement-équipement-amortissement	5.000	1.296	-3.704
8	- Projets	5.000	370	-4.630
9	- Tutorat (ESA - EPS)	17.000	11.420	-5.580
	<u>Information, orientation et communication</u>			
10	- Personnel (1,85 ETP)	131.000	131.326	326
11	- Fonctionnement-équipement-amortissement	5.000	4.422	-578
12	- Projets de communication	8.500	3.235	-5.265
13	- Projets d'orientation	6.000	10.559	4.559
14	- Salons SIEP	12.000	10.052	-1.948
16	<u>Chambre de l'enseignement supérieur inclusif</u>	3.000	1.383	-1.617
17	Frais de formation	2.300	0	-2.300
18	Subside Asbl PLE	8.000	8.000	0
	Total	306.300	273.429	-32.871
	Résultat de l'exercice avant affectation	93.300	167.971	74.671
	Affectation au fonds des projets	-93.300	-93.300	
	Résultat de l'exercice après affectation	0	74.671	
	Produits et charges financières		13	
	Produits et charges non récurrentes		7.699	
	Annulation provision (Pécules de sortie)		39.200	
	Résultat de l'exercice 2022	0	121.583	0
	Report du solde 2021	228.542	228.542	
	Affectation au fonds des projets		-121.583	
	Résultat cumulé au 31/12/21 à reporter en 2023	228.542	228.542	0
	Résultat affecté (Pécules de sortie)		66.000	0
	Résultat non affecté		162.542	0

12. Table des matières

Introduction.....	1
1. Cadre institutionnel.....	2
1.1 Établissements membres du Pôle académique de Bruxelles.....	2
1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles.....	2
1.2.1 Assemblée générale.....	2
1.2.2 Conseil d'administration.....	3
1.2.3 Bureau.....	4
1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles.....	4
1.3.1 Etat de la situation du personnel.....	4
1.4 Bilan financier.....	5
2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur.....	7
2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite.....	7
2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite.....	7
2.2.1 La recherche HELangue écrit : une recherche appliquée interinstitutionnelle sur les pratiques langagières écrites des étudiants des hautes écoles.....	8
2.2.2 Les ateliers méthodologiques : des formations pour les étudiants en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles.....	8
2.2.3 La formation ReStart.....	9
2.2.4 Le tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale.....	9
2.2.5 Les réseaux de partages de pratiques.....	10
3. Information sur les études et l'aide à l'orientation.....	11
3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR).....	12
3.2 Participation aux salons d'information sur les études et les professions (SIEP).....	12
3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'orientation.....	13
3.3.1 Guide d'aide au(x) choix d'études.....	13
3.3.2 Ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? ».....	13
3.3.3 Participation du Pôle académique de Bruxelles au Groupe OTLAV.....	14
3.3.4 Institut interréseaux de la formation professionnelle continue.....	14
3.3.5 La Journée de l'orientation du Pôle académique de Bruxelles.....	14
3.3.6 Rencontre avec les CPAS et CPMS.....	15
3.4 Activités spécifiques de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles.....	15
4. Communication.....	18
4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale.....	18
5. Enseignement supérieur inclusif.....	20
5.1 Le rapport d'activités 2021-2022 de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif.....	20

5.2	Formation destinée aux enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois.....	21
5.3	Mise à jour de la brochure de la ChESI intitulée « L'accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap »	22
6.	<i>Logement.....</i>	23
7.	<i>Reliquat du Pôle académique de Bruxelles.....</i>	24
7.1	Le projet ReStart.....	24
7.2	Le projet d'aide psychologique à destination des étudiants des établissements de promotion sociale	24
7.3	Le projet Street Law Clinic en droit social.....	25
7.4	Projet de prévention et soutien psychologique dans des situations de harcèlement, de discriminations et / ou de violences sexistes et sexuelles dans les Ecoles supérieures des arts bruxelloises	25
8.	<i>Autres projets d'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur sur fonds ponctuels</i>	27
8.1	Fédération Wallonie-Bruxelles : aide aux étudiants en situation de précarité	27
8.2.	Fonds fédéral : intervention psychologique proactive pour les étudiants (mesure temporaire)	27
9.	<i>Perspectives</i>	29
10.	<i>Abréviations.....</i>	32
11.	<i>Annexes.....</i>	33
11.1	Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022.....	33
11.2	Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022.....	35
11.3	Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022.....	38
11.4	Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022.....	40
11.5	Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022	41
11.6	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2022	43
11.7	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2022.....	44
11.8	Personnel du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2022	45
11.9	Budget de l'exercice 2022	46
12.	<i>Table des matières</i>	47

Rapport d'activités 2022

Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP129/09
B-1050 Bruxelles
T. 02 650 28 53
www.poleacabruelles.be

Comité de rédaction :

Isabelle Alen, Céline Bonnet, Lara Burton, Corinne Duckstein,
Adriano Leite, Amandine Philips, Monique Sousa Matias et Elise Peltier.